



Le 12 août 2015

Cooperl Arc Atlantique suspend ses achats au Marché du Porc Breton pour assurer sa pérennité et celle de ses éleveurs adhérents.

Qui est Cooperl ?

Cooperl est une coopérative de 2 700 éleveurs et n'a pas d'autres actionnaires que des éleveurs de porcs adhérents. Le destin de la Cooperl est lié à celui de ses éleveurs et réciproquement.

La coopérative est dirigée par un Président élu par un Conseil d'administration, tous éleveurs ; ainsi que par un directeur et un conseil de direction qui sont des salariés non actionnaires.

Quels sont les approvisionnements et les ventes de la coopérative ?

Cooperl n'achète pas de porcs à l'étranger. La coopérative achète tous les porcs de ses adhérents (des éleveurs de porcs du Grand Ouest de la France) qui représentent 90% de sa production. Les 10% restants sont constitués des achats au cadran.

Ces porcs sont abattus, découpés et transformés dans les 3 abattoirs de la coopérative. Ces porcs sont vendus à la grande distribution française, aux grossistes, aux salaisonniers et à l'export.

Quels sont les concurrents de la coopérative ?

L'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark et l'Espagne sont les grands concurrents de la production porcine française. Avec le prix d'1€40 exigé par l'Etat français, 0,28€ séparent aujourd'hui le cours français du cours allemand, 0,38€ du cours hollandais.

Compte tenu de ces différences de prix, la Cooperl perd aujourd'hui 0,35€ pour chaque kg vendu à l'export.

Or, 35% de la viande commercialisée par la coopérative est vendue à l'export ; ce qui l'expose à la concurrence étrangère.

Pourquoi la coopérative n'a pas acheté de porcs au Marché du Porc Breton (MPB) ce lundi 10 août ?

Chaque semaine, la coopérative achète et abat 110 000 porcs : 100 000 proviennent des adhérents de la Cooperl et ceci ne change pas et 10 000 proviennent du marché du Porc Breton. C'est ce volume marginal qui n'est plus acheté par la coopérative.

Historiquement, la Cooperl participait au soutien du cours par ses achats au Marché du Porc Breton.

Aujourd'hui, la coopérative augmente ses pertes à chaque fois qu'elle achète au MPB.

Pour ne pas se retrouver dans une situation économique catastrophique et y entraîner ses adhérents et de ses 5 000 salariés, la coopérative se replie sur la seule valorisation des porcs de ses adhérents sans autre achat de porcs.

Quelles sont les conséquences pour les éleveurs adhérents de la coopérative ?

Rien ne change pour les adhérents de la Cooperl qui ont été avertis par courrier le 6 août dernier.

Ils sont, comme auparavant rémunérés en fonction du prix fixé par le marché au cadran auquel s'ajoutent les plus-values Qualité (non OGM, Bien-être, etc).

Que veut la Cooperl en se retirant du Marché du Porc Breton ?

Les capitaux de la Cooperl sont la propriété de ses adhérents, ils ne peuvent pas financer un cours « politique » pour soutenir la production porcine française. Malgré notre bonne santé financière, nous n'en avons pas les moyens.

Nous sommes à ce jour contraints de constater des pertes colossales qui finiraient par mettre en danger l'avenir de notre coopérative.

Dans l'attente de solutions réelles aux problèmes structurels de notre métier (distorsions de concurrence fiscales, sociales et environnementales), et face à la perspective prochaine de volumes de production très importants chez nos adhérents, nous avons décidé de porter notre effort en totalité à l'abattage et à la valorisation des porcs de nos adhérents.